

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes



## Rapport d'évaluation

### Master Droit de l'entreprise

- Institut catholique de Lille - ICL

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : /

Établissement déposant : Institut catholique de Lille - ICL

Établissement(s) cohabilités : /

Le master de *Droit de l'entreprise* de l'Institut Catholique de Lille (ICL), encore intitulé en interne master de *Droit des affaires*, se déroule à la Faculté Libre de Droit (FLD) de Lille. Ce master conduit toutefois à la délivrance de diplômes de l'Université de Toulouse I avec laquelle l'ICL a passé une convention.

Les objectifs professionnels de la formation sont de conférer aux étudiants une solide formation de juriste spécialisé en droit des affaires. Les débouchés sont principalement : juriste d'entreprise, avocat, avocat-fiscaliste, notaire. Il comprend les spécialités *Pratique du droit des affaires*, *Droit comptable et financier* et *Droit et gestion des ressources humaine* (selon les intitulés FLD) qui conduisent à la délivrance du diplôme toulousain de spécialité *Droit des affaires* pour les deux premières et *Droit social* pour la troisième.

Ce master, à voie professionnelle et ouvert seulement en formation initiale, comprend deux années d'études : un master 1 suivi d'un master 2.

## Avis du comité d'experts

Le master de *Droit de l'entreprise* de l'Institut Catholique de Lille vise à former des juristes d'entreprise. Les enseignements de ce master sont ceux que l'on retrouve habituellement dans les facultés de droit en quatrième et cinquième année : droit civil, droit pénal, droit commercial et droit social. L'année de M1 est davantage orientée vers l'apprentissage de connaissances même si la confrontation à la pratique est prise en considération (séminaires de mises en situation, par exemple). Les étudiants peuvent également suivre, pendant cette année de master 1, une préparation aux épreuves de culture générale de divers examens et concours qu'ils sont susceptibles de présenter à l'issue de la formation. L'année de M2 permet la spécialisation en adéquation avec l'objectif de professionnalisation et les cours sont en cohérence avec les emplois visés. Il convient de souligner des cours communs avec l'Edhec (lobbying, ressources humaines, éthique économique) en master 2 *Droit comptable et financier*. De manière générale, on peut néanmoins déplorer que les intitulés des spécialités de l'ICL ne soit pas en totale corrélation avec l'intitulé du diplôme délivré par Toulouse puisque deux spécialités (*Pratique du droit des affaires*, *Droit comptable et financier*) conduisent à la même délivrance du diplôme toulousain de spécialité *Droit des affaires*.

En termes d'environnement académique, il convient de souligner que si la formation relève de l'Université de Toulouse 1, elle en demeure très éloignée géographiquement. La proximité de l'Université Lille 2 Droit et Santé pourrait permettre aux étudiants de l'ICL de bénéficier de ses offres et services, mais les contacts paraissent assez faibles, ce qui est assez surprenant. En revanche, des liens sont tissés avec des établissements de la région tels l'EDHEC et l'Ecole des mines de Douai. La collaboration avec d'autres universités étrangères est par ailleurs satisfaisante avec une vingtaine de partenaires Erasmus, quelques conventions bilatérales avec des universités extra-européennes et quelques mobilités dans le cadre de conventions globales. Cette formation bénéficie en outre des liens noués avec des institutions lilloises (bibliothèque universitaire ou forum d'association).

Un certain nombre de liens sont noués avec le monde socio-économique afin de favoriser la professionnalisation des étudiants. Il importe à cet égard de souligner plus particulièrement le partenariat avec l'Association Française des Juristes d'entreprise pour les spécialités *Droit comptable et financier* et *Pratique du droit des affaires*.

L'équipe pédagogique apparaît diversifiée et hybride, faisant intervenir à côté d'enseignants d'autres établissements et des professionnels, des enseignants propres à l'ICL. La proportion de ces derniers conduit à s'interroger sur les liens effectifs noués entre l'équipe pédagogique de l'ICL et l'Université de Toulouse 1 qui, par convention, porte la formation. En outre, les enseignants professionnels sont nombreux, ce qui se comprend bien pour l'année de master 2,

mais moins pour l'année de master 1. Un enseignant pilote la formation en assurant la coordination entre les étudiants, la scolarité et le doyen de l'institut. Il est également en charge de la cohérence entre les diverses spécialités du master.

Concernant les résultats des étudiants, les documents fournis affichent une réussite de la quasi-totalité des candidats. Un tel succès est dû probablement en grande partie au petit nombre d'étudiants dans chaque année et à leur encadrement par les enseignants. Plus précisément, en master 1, les effectifs varient mais apparaissent globalement en augmentation (31 en 2009-2010 et 43 pour les deux dernières promotions de 2012-2013 et 2013-2014) ; ils demeurent néanmoins assez modestes, ce qui favorise un bon encadrement des étudiants. En master 2, les effectifs varient selon les spécialités. En *Pratique du droit des affaires*, les promotions sont constituées d'une petite trentaine d'étudiants ; en *Droit et gestion des ressources humaines*, les effectifs varient entre 19 et 25 étudiants, chiffres qui apparaissent tout à fait satisfaisants. Enfin, en *Droit comptable et financier*, chaque promotion compte entre 10 et 20 étudiants, chiffre qui interpelle les responsables conscients de la réflexion à mener pour accroître l'attractivité de cette formation. L'insertion professionnelle apparaît globalement satisfaisante tant quantitativement que qualitativement au regard des emplois occupés en corrélation avec la formation dispensée (le taux de recherche d'emploi à six mois varie entre 10 et 24 % avec un pic à 33 % pour la spécialité *Droit et gestion des ressources humaines* en 2012-2013) . Le taux de poursuite d'études est très variable selon les années et les spécialités, de sorte qu'il est difficile d'en tirer des conclusions globales. S'il est d'environ un tiers en *Pratique du droit des affaires*, il varie entre 10 et 40 % en *Droit comptable et financier* et entre 4,76 et 23,8 % en *Droit et gestion des ressources humaines*. Il est regrettable que ces variations n'aient pas fait l'objet d'explication.

## Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>Le master est rattaché au C3RD, Centre de Recherche sur les Relations entre le Risque et le Droit, de la FLD. En master 1, les étudiants participent à des séminaires de recherche destinés à les sensibiliser au travail de recherche. En outre, sur les deux années, les étudiants suivent le séminaire Approfondissement et connaissances du droit, séminaire transversal les conduisant à explorer un aspect d'une thématique donnée. Par ailleurs, même si le master, à voie professionnelle, ne se donne pas pour but de conduire les étudiants vers un doctorat (aucune poursuite dans cette voie n'apparaît pour les années considérées), la rédaction et la soutenance d'un mémoire, en lien avec une problématique abordée en stage, sont intégrées dans la formation en master 2.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation est au cœur de la formation. Des activités du type « atelier technique de recherche de stage », « rencontres métiers », « Job Dating », « semaine de l'orientation » sont organisées, ainsi que des séminaires de mises en situation pratique. En outre, de nombreux professionnels interviennent dans la formation.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Il n'est pas prévu de stage obligatoire en master 1 (ce qui est assez classique). En revanche, un stage de deux à trois mois est imposé en master 2 qui fait l'objet d'une note attribuée par le maître de stage. ; pour autant, il n'est pas assez valorisé (3 ECTS seulement). Un atelier de « technique de recherche de stage » aide les étudiants dans leur démarche.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La place de l'international paraît assez importante. Ainsi, il convient d'observer la possibilité, dans le cadre d'un partenariat avec la Mississippi College of Law, de suivre une formation d'été en droit international et droit comparé.</p> <p>Des mobilités étudiantes via, notamment, les programmes Erasmus et les conventions bilatérales passées avec d'autres universités étrangères ont lieu, sans qu'il soit néanmoins possible de déterminer les mobilités propres à la formation considérée.</p> <p>Enfin, l'apprentissage des langues fait l'objet d'une politique très active. Des cours de droit en anglais sont dispensés par des « visiting professors » francophones. Une certification en langue doit être obtenue en première année de master (TOEIC) et un</p>

	diplôme d'anglais juridique niveau Higher (TOLES).
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Les candidats proviennent généralement de l'ICL lui-même et la plupart d'entre eux poursuivent du master 1 en master 2 de la même spécialité, sauf cas particulier.</p> <p>Tant en master 1 qu'en master 2, le recrutement est sélectif (entre 15 et 30) et s'opère sur la base du dossier et d'un entretien.</p> <p>Un tutorat est prévu.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les modalités d'enseignement sont classiques (cours magistraux, TD). La formation est dispensée en « présentiel ». Des régimes dérogatoires sont prévus pour les étudiants souffrant d'un handicap.</p>
Evaluation des étudiants	<p>L'évaluation des étudiants est effectuée par des jurys d'examens désignés par le président de l'Université de Toulouse I.</p> <p>Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques (contrôle continu et examen terminal).</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Une annexe descriptive au diplôme est délivrée aux étudiants, mettant en avant les compétences acquises et le contenu du programme.</p> <p>Aucun portefeuille de compétences ne paraît avoir été mis en place.</p>
Suivi des diplômés	<p>Il existe une association d'anciens qui permet de favoriser la constitution d'un réseau. Un tableau de statistiques sur le devenir des diplômés est fourni dans le dossier ; il résulte de l'enquête à six mois après la sortie universitaire des étudiants. Les taux de retour en augmentation, sont désormais bons, voire excellents.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Une évaluation des enseignements par les étudiants a été instaurée.</p> <p>Une commission de spécialistes réunissant enseignants, étudiants et représentants du monde professionnel est chargée de proposer des pistes d'amélioration au niveau de l'établissement depuis 2014.</p> <p>Une procédure d'autoévaluation complète est actuellement à l'étude.</p>

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- Formation en adéquation avec les objectifs professionnels visés.
- Taux de réussite très élevé.
- Place de l'international importante.

### Points faibles :

- L'éloignement entre le rattachement officiel (Toulouse) et le lieu effectif de la formation (Lille) qui interroge sur les liens véritablement noués entre les deux établissements.
- Trop faible valorisation du stage.

Conclusions :

Le master 2 *Droit de l'entreprise* procure une formation classique en la matière. Les effectifs relativement peu élevés favorisent un bon encadrement des étudiants. Pour autant, le nombre d'enseignants ayant un statut de propre à l'ICL au sein de la formation permet de s'interroger sur les liens effectifs noués avec l'Université de Toulouse 1. Au-delà, l'éloignement entre Toulouse et Lille pourrait s'avérer problématique et il conviendrait d'y remédier en prévoyant un rattachement à un établissement géographiquement plus proche. Le fait que ce ne soit pas le cas peut d'ailleurs être source d'interrogations.

## Éléments spécifiques des spécialités

Pratique du droit des affaires

Place de la recherche	Cf. éléments spécifiques mention.
Place de la professionnalisation	Cf. éléments spécifiques mention. Les étudiants deviennent majoritairement juriste d'entreprise.
Place des projets et stages	Cf. éléments spécifiques mention.
Place de l'international	Cf. éléments spécifiques mention
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les candidatures au master 2 sont en progression constante et avoisine la centaine depuis 2009. Plus de 60 % des étudiants proviennent de l'ICL, alors que dans les autres mentions ce taux n'est que de 30 %
Modalités d'enseignement et place du numérique	Le master 2 comprend des cours de management, communication et ressources humaines, en plus des cours juridiques (ex : technique contractuelle ou droit du commerce électronique, baux commerciaux, contrats internationaux, propriété industrielle).
Evaluation des étudiants	Cf. éléments spécifiques mention.
Suivi de l'acquisition des compétences	Cf. éléments spécifiques mention.
Suivi des diplômés	Cf. éléments spécifiques mention.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Cf. éléments spécifiques mention.

Droit comptable et financier

Place de la recherche	Cf. éléments spécifiques mention.
Place de la professionnalisation	Cf. éléments spécifiques mention. Certains étudiants poursuivent dans une école de commerce.

Place des projets et stages	Cf. éléments spécifiques mention.
Place de l'international	Cf. éléments spécifiques mention.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les candidatures au master 2 sont assez peu nombreuses et très variables (entre 18 et 32, depuis 2009). Les candidats proviennent essentiellement de l'ICL et la plupart des étudiants poursuit du master 1 en master 2 de la même spécialité.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Cf. éléments spécifiques mention.
Evaluation des étudiants	Cf. éléments spécifiques mention.
Suivi de l'acquisition des compétences	Cf. éléments spécifiques mention.
Suivi des diplômés	Cf. éléments spécifiques mention.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Cf. éléments spécifiques mention. Un conseil de gouvernance, réunissant des enseignants, des représentant des étudiants et du monde professionnel, a été créé en 2006 et réfléchit aux orientations de la formations en adéquation avec les besoins du marché.

### Droit et gestion des ressources humaines

Place de la recherche	Cf. éléments spécifiques mention.
Place de la professionnalisation	Cf. éléments spécifiques mention. Les étudiants deviennent en très grande majorité juriste dans les services de ressources humaines.
Place des projets et stages	Cf. éléments spécifiques mention.
Place de l'international	Cf. éléments spécifiques mention.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les candidatures au master 2 sont d'un nombre convenable (une cinquantaine environ, entre 42 et 53, depuis 2009) et stable. Les candidats proviennent d'horizon assez diversifiés : certains de l'ICL, d'autres d'établissements de la région, d'autres encore d'établissements hors région, cela de façon globalement équilibrée, sans que les étudiants de l'ICL ne représentent jamais la majorité.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les cours du master 2 ne sont pas renseignés.
Evaluation des étudiants	Cf. éléments spécifiques mention.
Suivi de l'acquisition des compétences	Cf. éléments spécifiques mention.

Suivi des diplômés	Cf. éléments spécifiques mention.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Cf. éléments spécifiques mention.



# Observations de l'établissement

**Réponse au rapport d'évaluation du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de  
l'enseignement supérieur**  
**Master Droit de l'entreprise**

Monsieur le Directeur de la section des formations et diplômes du HCERES,

Nous tenions à vous remercier d'avoir bien voulu évaluer l'ensemble de nos formations et diplômes en Droit. Nous nous réjouissons du principe de cette évaluation et des conclusions du HCERES qui fait état à la fois de la qualité de nos formations, mais aussi de la spécificité de notre établissement dans le paysage universitaire français.

Nous nous permettons de saisir l'occasion pour rappeler que l'Institut catholique de Lille est un établissement d'enseignement supérieur de nature associative privée, reconnu d'utilité publique. A ce titre, il est important de soulever deux points relatifs aux rapports que vous nous avez communiqués. En ce qui concerne le recrutement de nos enseignants chercheurs, celui-ci se fait sur la base d'une convention collective, commune aux Universités catholiques françaises et conforme aux grands standards européens et internationaux en matière de recrutement dans l'enseignement supérieur. Tous nos enseignants permanents sont titulaires de diplômes nationaux - doctorat d'Etat, Habilitation à diriger des recherches et, pour certains qualifiés CNU – et sont recrutés, par une commission comportant des collègues de l'Université publique, sur des critères objectifs prenant en compte l'expérience professionnelle et les qualités en matière de recherche et ce après avis favorable de notre conseil scientifique. Les textes français n'imposent aucun quota de titulaires de l'Université publique de conventionnement pour délivrer les enseignements dans notre Faculté, ce qui ne nous empêche pas de faire appel aux compétences de nombreux collègues français ou européens d'Universités partenaires.

Deuxièmement, conformément à la loi française relative au monopole de la collation des grades, nous sommes dans l'obligation de conventionner avec des établissements publics pour délivrer des diplômes nationaux. En 2010, suite au refus de notre partenaire régional de renouveler la Convention qui nous unissait, la Faculté de Droit a décidé de conclure une Convention avec l'Université de Toulouse 1 Capitole. Nous souhaitons porter à l'attention du HCERES le fait que ce partenariat s'est révélé particulièrement efficace et fonctionne sur des bases saines fondées sur une vraie réciprocité et un équilibre entre droits et devoirs. Nous avons d'ailleurs bon espoir que la question de la convergence des intitulés de nos diplômes avec ceux de nos formations – problème soulevé dans votre rapport à propos de la reconnaissance des spécificités de chacune de nos spécialisations en Master 2 – sera réglée, grâce à ce partenariat, lors de la prochaine accréditation – contrat quinquennal – portée par l'Université de Toulouse 1.

Cela étant dit, nous souhaitons aussi rappeler que, depuis quelques mois, de profondes mutations sont en train d'intervenir dans le paysage universitaire régional avec la création de la ComUE (Nord, Pas-de-Calais, Picardie). La Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille (FUPL) devrait être « membre fondateur » de cette nouvelle structure. Dans la perspective de cette évolution, la Faculté de Droit et ses partenaires publics régionaux sont en train de reconstruire des liens solides et des partenariats intelligents venant marquer une coopération scientifique, dans la complémentarité.

En ce qui concerne plus particulièrement les remarques relatives aux parcours du Master mention droit de l'entreprise, nous nous réjouissons de la précision des comptes rendus du rapport et en apprécions la teneur. A ce titre, nous souhaiterions enrichir cette approche par quelques informations relatives aux enseignements évalués.

Concernant les modalités d'enseignement dans ce Master, nous souhaitons porter à l'attention du HCERES que les spécialités *Droit et gestion des ressources humaines* et *Droit des affaires* (droit des assurances et management des risques en entreprises) sont aussi proposées, depuis la rentrée universitaire 2014/2015, en formation en alternance dans notre Faculté. Notons d'ailleurs que l'attractivité de la spécialité *DGRH*, dont les maquettes figurent dans le rapport, a depuis cette date considérablement augmenté (le nombre de candidats retenus ayant presque triplé). Cela correspond à notre volonté de renforcer la présence de



parcours professionnalisants que nous proposons à nos étudiants et de répondre aux nombreuses sollicitations de nos entreprises partenaires.

Concernant de manière plus générale la professionnalisation et la valorisation des périodes de stage en entreprise, nous souhaitons communiquer au HCERES plusieurs informations. Bien que la durée minimale de stage soit de 3 mois, il s'avère dans les faits que cette durée est le plus souvent de 6 mois. Quant aux ECTS accordés à la période de stage, ils sont au nombre de 8 lorsque l'on prend en considération la partie pratique et la partie plus académique de ce dernier (à savoir la réalisation d'un mémoire de stage qui permet de recenser et de valoriser les compétences exploitées ou acquises pendant le stage). Dans un second temps, il est intéressant de noter qu'une réflexion est en cours au sein de la Faculté pour imposer la réalisation d'un stage court ou d'une partie du stage à la fin du Master 1 dans le but de renforcer les expériences pratiques de l'étudiant et donc son employabilité. Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur l'existence de modules de professionnalisation, tels que le « droit en action » ou encore « *pradteam* » qui visent à confronter l'étudiant à des situations réelles données par des directions juridiques de grandes entreprises partenaires, des cabinets d'avocats et des porteurs de projets et qui sont crédités de nombreux ECTS.

Concernant plus particulièrement la spécialité *Droit comptable et financier*, nous sommes bien conscients du besoin de moderniser cette formation et de traduire la double compétence acquise par nos étudiants dans le diplôme délivré. En ce sens, des pistes de partenariats co-diplomants sont actuellement à l'étude qui permettront, nous l'espérons, de marquer encore plus la spécificité de cette formation par rapport aux autres spécialités du Master Droit de l'entreprise.

Notons, d'autres part, que les nombreuses poursuites d'études dans ce Master se justifient par un double phénomène : le souhait de certains étudiants de passer le concours d'avocats (CRFPB), ce qui requiert une inscription en IEJ et le souhait de compléter leur cursus par un Master de grande école de commerce, double compétence particulièrement prisée par les employeurs.

Pour conclure, nous souhaitons vous remercier à nouveau de la pertinence et de la justesse de votre rapport. La Faculté de Droit de l'Institut catholique de Lille est profondément

convaincue que ce processus d'évaluation est utile et nécessaire et de ce fait, nous sommes ravis d'avoir pu y participer pour la deuxième fois.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur de la section des formations et diplômes, l'expression de notre considération distinguée.

**Ioannis Panoussis**  
Doyen de la Faculté de Droit



**Pierre Giorgini**  
Recteur de  
l'Institut catholique de Lille